

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ECOLAB**

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la  
Directive 2001/58/CE - Belgique

## Europrotect 51 – Indur brillant plus

Code : 100593E

Version : 1

Date d'édition : 9 Février 2006

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : Europrotect 51– Indur Brillant plus

**Utilisation du produit** : Détergent protecteur  
produit uniquement pour usage professionnel

#### Identification de la société/entreprise

**Fournisseur** : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.  
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210  
B-3980 Tessenderlo  
Belgium  
Tel +32 (0) 13 67 05 11  
Fax +32 (0) 13 66 78 55  
Telefoonnr. noodgevallen/Numéro d'appel d'urgence: 013 670 670  
**centre anti-poison** : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

### 2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥5 - <15% tensio-actifs anioniques  
<5% tensio-actif non ionique

Contient parfums: (Butylphenyl Methylpropional, Amyl Cinnamal, Linalool, Benzyl Salicylate)

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des composants	EINECS	CAS	%	Classification
Tensioactifs anioniques	292-217-4	90583-19-0	5 - 10	Xi; R38, R41
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	500-236-9	68920-66-1	2 - 5	Xi; R38
2-Phénoxyéthanol	204-589-7	122-99-6	1 - 2	Xn; R22 Xi; R36
<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b>				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Xi; R36

**Risques pour la santé de l'homme** : Irritant pour les yeux.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
- PETIT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit répandu ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Éviter le contact avec les yeux.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Entreposer à une température se situant entre 0 et 40°C
- Matériaux d'emballage Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.
- NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôles de l'exposition professionnelle** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
- Protection respiratoire (EN 143, 141)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains (EN 374)** : 1-4 heure(s) Temps avant transpercement: caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile

## Europrotect 51 – Indur brillant plus

Protection des yeux (EN 166) : Lunettes de sécurité.  
Protection de la peau (EN 467) : Aucune recommandation spéciale.

### 9. Propriétés physico-chimiques

#### Informations générales

Aspect  
État physique : Liquide.  
Couleur : Pourpre. (Foncée.)  
Odeur : Parfumé.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 8.5 (100%)  
Point d'ébullition : Non disponible.  
Point de fusion : Non disponible.  
Point d'éclair : > 100°C  
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.  
Propriétés d'explosivité : Non applicable.  
Limites d'explosivité : Non applicable.  
Propriétés comburantes : Non disponible.  
Pression de vapeur : Non applicable.  
Densité relative : 1.024 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Solubilité : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.  
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.  
Viscosité : Non disponible.  
Densité de vapeur : Non disponible.  
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non applicable.

### 10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Produit stable en condition normale d'utilisation.  
Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les substances organiques.  
Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.  
Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : les métaux, les alcalins et l'humidité.  
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 11. Informations toxicologiques

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun danger particulier.  
Ingestion : Aucun danger particulier.  
Contact avec la peau : Aucun danger particulier.  
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.  
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12. Informations écologiques

#### Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

#### Persistance et dégradabilité

## Europrotect 51 – Indur brillant plus

Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

### 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes d'élimination des déchets** : Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
- Classification des déchets** : Non applicable.
- Catalogue Européen des Déchets** : 200129\*

### 14. Informations relatives au transport

#### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	-	
<b>Classe ADN</b>	Non réglementé.	-	-	-	
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	-	-	-	

Veuillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

### 15. Informations réglementaires

#### Réglementations de l'Union Européenne

**Symbole/symboles de dangers** :



Irritant

**Mentions de risque** : R36- Irritant pour les yeux.

**Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### 16. Autres informations

**Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique** : R22- Nocif en cas d'ingestion.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R38- Irritant pour la peau.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.

#### Historique

**Date d'impression** : 9 Février 2006

**Date d'édition** : 9 Février 2006

**Version** : 1

**Élaborée par** : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

#### Avis au lecteur

*Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.*

